



L'avis de l'Ademe sur les lampes basse consommation

28/08/2009 11:08

Analyser par Sonia Pignet

En France, les ampoules à incandescence de 100 watts ou plus ne sont plus vendues depuis le mois de juillet. Progressivement, toutes les ampoules à incandescence vont disparaitre, comme l'oblige l'Europe dans le cadre du plan climat-énergie. En attendant que la technologie LED (diodes électroluminescentes) progresse, ce sont les lampes basse consommation (LBC) qui remplacent les ampoules traditionnelles. Résultat, le marché est en pleine progression, avec «un taux de croissance de 30% entre 2007 et 2008», indique l'Ademe dans un avis rendu le 24 août.

L'Ademe répond aussi aux préoccupations nées de leurs potentiels effets négatifs sur l'environnement. Si elle recommande l'utilisation des LBC, elle insiste «sur la nécessité de respecter les consignes de tri afin de favoriser leur recyclage par Récylum, organisme agréé». Ces lampes contiennent en effet du mercure, en moyenne 3 milligrammes par ampoules, soit 0,005% de mercure mélangé au gaz inerte contenu dans le tube. C'est faible, mais «à grande échelle, le mercure peut présenter un risque de pollution», rappelle l'Ademe.

L'Agence revient également sur la question polémique des champs électromagnétiques. Elle indique que «les études les plus sérieuses menées ces dernières années permettent de conclure aujourd'hui que les LBC, utilisées de façon normale, à savoir à plus de 30 cm d'une personne, ne sont pas dangereuses pour la santé humaine». Des mesures complémentaires sont par ailleurs prévues dans le cadre d'un projet de norme internationale. Enfin, l'Ademe estime que le remplacement des ampoules à incandescences par des LBC permettrait à la France d'économiser 8 térawattheures de consommation d'électricité à l'horizon 2016, et de réduire les émissions de CO2 de près d'un million de tonnes chaque année.